

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°119.

Bien cher Albinus,

Mardi 24 novembre s'est tenue une séance du Conseil Municipal.

11 conseillers étaient présents : M.Gavillet avait donné pouvoir, et Mmes Perek, Pilleux et Robin étaient absentes. Contrairement à la quasi-totalité des villes et communes le Maire n'a pas fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre. Tu en penses ce que tu veux, Albinus, mais n'est-ce pas un acte de solidarité manqué ?

Le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la convention de déneigement. Accord à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil du 21/09 est approuvé à l'unanimité des présents.

D'entrée le Maire indique que cette séance sera, selon son propos, « light ». L'ordre du jour est restreint, tout cela a été évoqué en réunion préparatoire, il n'y a donc pas lieu de s'éterniser !

Pour être light ce fut light. Si d'habitude le Maire tente d'expliquer, en prenant ici ou là quelques phrases dans ses documents, ce soir-là rien. On a assisté à une réunion de salon entre amis, en évitant poliment d'interrompre le maître de cérémonie et faire en sorte que le maigre public ne puisse comprendre quoi que ce soit. A croire que les conseillers présents connaissaient tous les sujets sur le bout du doigt. Albinus, je me permets d'avoir quelques doutes !

1-Indemnités horaires pour les travaux supplémentaires : sujet évacué en quelques minutes. A la lecture de la délibération figurant au compte-rendu vu le nombre de lois, décrets, jurisprudence et délibération du 09/10/2002 je serais curieux de savoir qui est en mesure d'expliquer clairement de quoi il s'agit. La délibération, de près d'une page, instaure l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires en désignant les filières, grades et fonctions des agents bénéficiaires, le cas des agents non titulaires, la périodicité de versement, la clause de revalorisation et la date d'effet. Curieusement, le taux moyen de cette indemnité n'est pas repris, contrairement au décret 91-825 art.2 pourtant donné en introduction, alors que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget ! Combien ? Ne parlons pas d'argent... Accord à l'unanimité.

2-Budget Général- Budget eau et assainissement : ouverture de crédits d'investissements 2016. Comme chaque année dans l'attente du vote du prochain budget le Conseil doit fixer, dans la limite de 25% des investissements budgétés pour 2015, le montant des lignes d'investissements des 2 budgets. De fait, il est retenu : **17 000€** pour le budget général (**10 000€** en voirie et **7 000€** pour immobilisations en cours) et **60 000€** pour le budget eau et assainissement (**35 000€** en réseaux de voirie et **25 000€** en immobilisations en cours). Accord à l'unanimité.

3-Taxe d'aménagement : instauration et taux 2016. Cette taxe est déjà en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Commune au taux de 3% (délibérations 33/2011 et 35/2014). Voir mes lettres 63 et 108. A compter du 01/01/2016 le régime du POS est remplacé par le PLU. Le code de l'urbanisme impose de délibérer à nouveau sur l'instauration de cette taxe et sur son taux. Le Maire propose de maintenir le taux de 3% pour 2016. Accord à l'unanimité moins une abstention Mme Onno.

4-Cœur de Savoie : Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC). Cette commission s'est réunie le 10/09/2015 et ses membres ont donné à l'unanimité un avis favorable aux opérations de transfert suivantes :

- compétence périscolaire : transfert de Cœur de Savoie vers Commune de la Rochette
 - compétence scolaire : transfert Cœur de Savoie vers Commune de Montmélian
 - compétence extra-scolaire : transfert Communes Les Marches et Montmélian vers Cœur de Savoie
 - compétence environnement : dissolution des syndicats à vocation unique du Gargot, Gelon et Coisin Coisetan et intégration dans Cœur de Savoie.
 - compétence accueil de loisirs 3/11 ans : sera organisé sur la Commune des Marches à sa demande.
- Le moins que l'on puisse dire, Albinus, c'est une drôle de cuisine ! Où sont les économies d'échelle dans tout ça ? Accord du Conseil à l'unanimité sur ce rapport.

5-Modification des statuts de Cœur de Savoie : ce sujet a déjà été abordé en Conseil. Dans les 2 ans après sa création et avec le recul il y a lieu de réécrire les compétences de Cœur de Savoie. J'ai noté, dans le compte-rendu, que la définition de l'intérêt communautaire des différentes compétences avait été élaborée, présentée, discutée et amendée en commission de « conserve » avec l'élaboration du projet de statuts. Je pense qu'il s'agit plutôt de concert, car c'est déjà bien compliqué, si en plus on le met en conserve, quelle ratatouille ! Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification de statuts à 65 voix pour et 4 contre dont les 2 représentants d'Arbin. Le Maire propose de voter contre cette modification. Accord à l'unanimité.

6-Convention avec GRDF : ce fournisseur de gaz naturel souhaite mettre en place un système de comptage automatique des consommations à distance. Des installations sont nécessaires sur le territoire de la Commune, et une convention doit être signée entre GRDF et la Commune. Aucune communication sur la nature des équipements (taille, emplacement, nature, émission d'ondes...), ni sur le montant de la redevance perçue par la Commune. Je pense que toutes les réponses doivent figurer dans le cahier des charges, lu et compris par tous les conseillers, sinon pourquoi donner un accord à l'unanimité pour signer la convention ?

7- Convention de déneigement et salage : reconduction. Le Maire indique qu'il y a lieu de reconduire cette convention avec les exploitants agricoles. Aucune précision n'est donnée sur la durée ni sur les tarifs. En séance la durée de 6 ans a été évoquée sans être confirmée. Accord à l'unanimité.

Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération : la Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans les ventes : Garda/Gasnier (parcelle AC199), SCI Laure/Teixeira (parcelles AH 75/77/80 lots 8 et 9), et Duvivier-Benintendi/Belhouane (parcelle AC25).

La question de la dissolution éventuelle du CCAS, sur proposition du Trésor, sera examinée lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 20h45. Une séance d'une pauvreté désolante qui confirme ce que j'ai déjà eu l'occasion de te dire à plusieurs reprises. Rien sur les routes : pas de balayeuse cette année, des épaisseurs de feuilles pourries dans la plupart des rues, une bande de roulement dans un état pitoyable à certains endroits. Rien sur les travaux effectués en face du bassin Grande Rue (pourquoi, combien ?). Rien sur le téléthon pas plus que sur les contentieux en cours. Bref, tout va bien !

A bientôt,

Ton ami Nicolas,

Décembre 2015